

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 18 décembre 2017

Objet : _____ **Contrat départemental de soutien aux projets structurants dans le Giennois**

Le Département se mobilise en faveur de projets structurants dans le Giennois

Mercredi 20 décembre 2017, Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, représenté par Nadine Quaix, Vice-présidente et Conseillère départementale du canton de Gien, et Michel Lechauve, Conseiller départemental du canton de Gien, a signé le contrat départemental de soutien aux projets structurants dans le cadre de la nouvelle politique Mobilisation du Département en faveur des territoires. Ce contrat, conclu avec la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, porte sur 2 projets pour un montant de plus d'1,2 million d'€.

Travaux de voirie communautaire

Le Département alloue une subvention de près de 330 000 € à la Communauté de communes Berry Loire Puisaye pour la réalisation de travaux routiers sur la voirie communautaire. Il s'agit de travaux de réfection lourde, qui seront réalisés courant 2018-2019.

Rénovation du centre aquatique des Prés Gris

800 000 € sont accordés par le Loiret pour la rénovation du centre aquatique des Prés Gris, et notamment la rénovation de l'étanchéité, de la toiture, des carrelages, etc. Les travaux sont prévus courant 2019.

À propos du contrat départemental au titre du soutien aux projets structurants

Afin de renforcer l'intervention du Département auprès des territoires, l'Assemblée départementale a voté, lors de la session de septembre 2016, la mise en place d'une nouvelle politique d'appui au développement territorial. Baptisé « Mobilisation du Département en faveur des territoires », ce dispositif a pour ambition de tisser de nouvelles relations avec les territoires loirétains. L'objectif est de développer des synergies afin de soutenir le développement économique local et favoriser la création d'emplois durables. Dans le cadre de cette nouvelle politique, des contrats départementaux de soutien aux projets structurants sont établis sur une durée de 3 ans, à l'échelle des territoires des EPCI, entre le Département et les porteurs de projets d'investissement d'intérêt supra communal. Le montant de ce fonds a été porté à **25 millions d'€** sur une durée de 3 ans (2017-2019).

Contact presse :

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr